

# VILLEMURINFO

**NOUVEAU VILLAGE DES ASSOCIATIONS**

**MÉDIATHÈQUE 20 ANS DÉJÀ !**

**ENVIRONNEMENT UNE NAISSANCE = UN ARBRE**

## LE MOT DE L'ÉLU

Mes Chers Amis, Chers Villemuriennes et Villemuriens,

2020 s'est terminée et a laissée une large place aux traditionnelles fêtes de fin d'année.

À cette occasion, le Père Noël était présent dans notre centre-ville, visitant - comme à son habitude - tous les foyers, pour le plaisir des petits comme des grands. Villemur l'a accueilli avec les nombreuses décorations de Noël illuminant la commune ainsi que vos habitations.

Villemur se construit, Villemur avance avec des projets de modernisation, et Villemur garde le lien, avec des outils de communication inhabituels grâce auxquels nous gardons le contact - malheureusement - différemment.

Merci à vous toutes et tous pour votre participation active à ce qui a été initié.

Je souhaite retenir, de cette année 2020, cette solidarité qui a conduit les actions et engagements. Cette valeur est fondamentale pour la cohésion de notre pays. Cette notion de solidarité souvent "diluée" a pris tout son sens au cours de cette crise sans précédent, et nous a

permis, sous toutes ses formes, de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement des bénévoles, des élus et des professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants et artisans, agriculteurs, enseignants et agents du service public...

2020 se clôture, mais le souvenir de l'assassinat profondément insensé, révoltant, infondé et cruel de Samuel PATY doit nous montrer le chemin des vertus de la République et du rôle de son École qui enseigne l'unité, le savoir, l'esprit critique, le respect d'autrui et la fidélité aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Les jours meilleurs arrivent, grâce à vous, à votre conscience collective, et je vous souhaite, au nom de tous, en cette aube d'année nouvelle, le meilleur et le plus doux.

Que 2021 nous permette de retrouver ces partages et cette vie qui vibrent en nous. Restons ensemble, soudés, prudents et présents.

Bonne année nouvelle.

*Jean-Marc Dumoulin*

Maire de Villemur-sur-Tarn



# VOS SERVICES



## INSCRIPTION OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE**

**AUPRÈS DE LA POLICE MUNICIPALE  
FORMULAIRE À RETIRER EN MAIRIE**

## NOUVEAUX ARRIVANTS : SIGNALEZ-VOUS EN MAIRIE !

Vous venez d'emménager à Villemur ? Pensez à vous signaler à la Mairie (Place Charles Ourgaut) ou au Pôle Social (2 avenue Saint Exupéry).

Le personnel municipal vous remettra une pochette avec de nombreuses informations utiles sur les services de la commune.



## NAVETTE GRATUITE DU DIMANCHE

À compter du 3 janvier 2021, un arrêt de la navette va être ajouté chemin de Lisar.

Pour rappel les arrêts sont les suivants : Magnanac, Cité verte, HLM, Saint-Exupéry, Brusson, Magnolia, Calar, Marchet, Saint-Michel et chemin de Lisar.

## PERMANENCES JURIDIQUES

Le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, au Pôle Social, 2 avenue St Exupéry 31340 Villemur-sur-Tarn de 9h à 12h, un avocat répond gratuitement à vos questions.

Sur rendez-vous uniquement :  
05 61 09 91 38

Dates des prochaines permanences :

- JANVIER : vendredi 15
- FÉVRIER : vendredi 19
- MARS : vendredi 19



## DÉFIBRILLATEURS EN SERVICE SUR LA COMMUNE

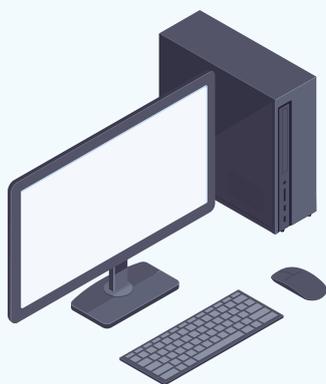
- Gymnase,
- École Anatole France,
- Mairie,
- Vélodrome,
- Bernadou,
- Le Terme,
- Magnanac,
- Sayrac,
- Pôle Social,
- Le véhicule de police municipale.

Ces défibrillateurs sont accessibles à tous (à l'exception de celui embarqué dans le véhicule de la Police Municipale). Le choix des implantations a été établi pour couvrir le plus de population possible en tenant compte des contraintes techniques liées à leur installation.

Il s'agit d'une démarche totalement libre, à l'initiative de la municipalité; il n'y a pas d'obligation réglementaire.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Les personnes ne disposant pas d'outils informatiques à leur domicile pour effectuer leurs démarches administratives peuvent se rendre à la Maison France Service, située dans les locaux de la Communauté de Communes de Val'Aïgo, où deux postes informatiques sont mis à disposition, aux horaires d'ouverture du Pôle Social. Sur place, des agents formés aux démarches en ligne pourront leur venir en aide.

Pôle social de Villemur - 2 avenue Saint-Exupéry - 31 340 Villemur-sur-Tarn  
Tel : 05.61.09.91.38 - Mail : [contact@valaigo.fr](mailto:contact@valaigo.fr) - Site internet : [www.valaigo.fr](http://www.valaigo.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Mardi : de 8h30 à 12h30 / fermé l'après-midi  
Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Sous réserve des annonces gouvernementales du début d'année.

### RÈGLES SANITAIRES ET GESTES BARRIÈRES : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- couvre-feu obligatoire entre 20 heures et 6 heures, au moins jusqu'au 20 janvier 2021 (sauf 24 décembre) ;
- suppression de l'attestation de déplacement en dehors des heures de couvre-feu ;
- **port du masque obligatoire en extérieur comme en intérieur**, à partir de 11 ans mais, recommandé dès 6 ans ;
- respect d'un sens de circulation dans la mesure du possible ;
- distanciation physique toujours en vigueur ;
- Interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public ;
- jauge de 8m<sup>2</sup> par personne à respecter dans tous les commerces. Ils sont autorisés à ouvrir le dimanche et peuvent élargir leurs horaires d'ouverture ;
- salles municipales fermées jusqu'au 20 janvier 2021 au moins, à l'exception des activités scolaires ou sportives pour mineurs ;
- restaurants et bars fermés jusqu'au 20 janvier 2021.

### TOURISME

- les déplacements interrégionaux et les voyages à l'étranger sont à nouveau autorisés, de même que vers l'Outre-Mer, à condition d'être en possession d'un test RT-PCR négatif effectué 72 heures avant le départ.

### CULTURE



**ASTUCE :** *Pour vos loisirs, pensez à la Médiathèque ! Ses agents vous accueillent aux horaires habituels pour vous proposer un large choix de romans, documentaires, magazines, DVD, CD, jeux, accompagnés de conseils judicieux et personnalisés !*

### SPORT

- mineurs : pratique d'une activité sportive extrascolaire en club, individuelle ou collective, autorisée en salle comme en extérieur ;
- majeurs : activité sportive individuelle (sauf sport de contact) en extérieur uniquement, jusqu'au 20 janvier 2021 ;



**ASTUCE :** *Pour vos activités sportives en plein air, notre commune a la chance de disposer d'infrastructures telles que la voie verte, les chemins de randonnée, le skate park, le City Stade, les Agrès sportifs, les aires de jeux pour les enfants... Pensez-y et n'hésitez pas à en profiter !*

### À PARTIR DE JANVIER

**Réévaluation de la situation sanitaire, retrouvez toute l'actualité sur le site internet et page Facebook de la commune.**

Un numéro d'urgence dédié et spécifique à la Communauté de Communes Val'Aïgo à la population isolée et/ou fragile est disponible.

N'hésitez-pas à communiquer celui-ci à votre entourage.

**NUMÉRO D'URGENCE**  
**JOIGNABLE 7/7j de 9h à 17h**

**06 23 73 33 20**



# ASSOCIATIONS

## VILLAGE ASSOCIATIF AUX HORTENSIAS

La municipalité a rénové le rez-de-chaussée des 7 petites maisons jaunes situées entre la Minoterie et les Bains-Douches en vue de créer un **Village Associatif aux Hortensias**. Grâce à la signature du contrat Bourg Centre le 26/11/19 et de la participation financière des partenaires (Département de la Haute-Garonne, Pays Tolosan) ce projet a pu aboutir.

En tout, **ce sont 6 bâtiments qui accueilleront** à partir de janvier 2021 **des associations villemuriennes**, en priorité celles qui fédèrent de nombreuses personnes et dont les membres sont présents dans les locaux tout au long de la semaine.

Ainsi, les premières associations qui ont pu emménager dans leurs maisons, fin décembre, sont les Bons Vivants Villemuriens et l'École de Musique, qui pourront investir des locaux tout neufs et adaptés à leurs activités dès que les conditions sanitaires le permettront.

Suivront, début janvier, les associations Soie et Couleurs et l'Atelier d'Arts Plastiques, dans des locaux partagés, et Les Doigts d'Or, dont la maison servira également de lieu de rencontre pour les réunions associatives.

Enfin, l'une des maisons abritera un local ados à destination des associations Jeunesse de la commune ; quant au 6<sup>ème</sup> bâtiment, il restera dédié à la gymnastique, avec l'association Gymnastique Féminine Libre.



# ANIMATIONS

## MÉDIATHÈQUE LÉON EECKHOUTTE

Après avoir mis en place un service de « Prêts à emporter » pendant ce 2<sup>ème</sup> confinement, la médiathèque a rouvert ses portes avec plaisir le 28 novembre dernier. Ainsi, pendant cette période, les

usagers ont pu continuer d'emprunter des livres, CD, DVD mais également des jeux de société proposés au public depuis les dernières vacances d'octobre. Mais surtout, l'année 2021 sera sous le signe des festivités, puisque la structure va fêter ses 20 ans. En effet, le 23 février 2001, la médiathèque ouvrait ses portes. Ce projet culturel initié par Léon Eeckhoutte (ancien Maire de Villemur-sur-Tarn) fut un message politique fort, plaçant la lecture publique au sein des priorités communales. Ce message a, depuis, toujours soutenu et relayé avec succès par les différentes municipalités, réaffirmant ainsi leur volonté de placer la culture au centre de leurs préoccupations, tout-en rendant ce service public accessible à tous.

**Depuis 2019 : gratuité pour tous les habitants de Villemur et les personnes travaillant sur la commune !**

**Régulièrement sont également mis en place des ateliers, des animations, ainsi que de nombreux partenariats (écoles, petite-enfance...).**

**2001-2021 | 20 ANS  
VOTRE MÉDIATHÈQUE  
C'EST DÉSORMAIS :**

 **4800 CD**       **2500 DVD**  
 **15 000 LIVRES ET MAGAZINES**       **40 JEUX DE SOCIÉTÉ**

**N'hésitez plus et venez-vous inscrire !**  
Renseignements au **05 34 27 30 00**  
et sur le site de la médiathèque :  
[www.mediathèque-villemur-tarn.fr](http://www.mediathèque-villemur-tarn.fr)



Cette année, la Municipalité, dans l'impossibilité de vous proposer des activités festives pour cette fin d'année, a décidé d'égayer au mieux cette période, tout en valorisant nos commerces locaux.

Pour se faire, **deux concours photo ont été organisés** par le biais de la page Facebook de la commune afin de divertir petits et grands. Le premier vous invitait à **partager vos photos d'Halloween** seuls ou en famille, le second portait sur les **illuminations de Noël** extérieures de vos maisons, appartements, façades ou jardins particuliers.



Pour participer, il suffisait de poster une photo sur Facebook, d'inviter vos amis à aimer celle-ci, et ce sont exclusivement ces "likes" qui ont permis de désigner pas moins de 8 gagnants. Les heureux bénéficiaires ont reçu des bons d'achat (pour une enveloppe globale de **460€**) à **dépenser chez les commerçants villemuriens** adhérents au grand jeu "Commercez-vous, Commerces chez nous".

**Nous remercions l'ensemble des participants et espérons avoir comblé les gagnants !**

# INFOS PRATIQUES



## RAPPEL AUX UTILISATEURS DU PARKING DES BERGES

De façon à permettre l'évacuation rapide du parking des berges en cas de crue, il est demandé aux automobilistes qui l'utilisent d'être joignables rapidement.

### Plusieurs possibilités s'offrent aujourd'hui à vous.

- 1** - Laisser un numéro de téléphone où vous joindre derrière le pare-brise du véhicule en stationnement.
- 2** - Venir vous signaler à la police municipale munis des éléments suivants : marque, modèle, couleur, immatriculation du véhicule, adresse (résidence ou travail), nom et téléphone.
- 3** - Communiquer par mail : marque, modèle, couleur, immatriculation du véhicule, Adresse (résidence ou travail), nom et téléphone, à l'adresse [police@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:police@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

Dans certains cas (montée des eaux brutale ou imprévue, grand nombre de véhicules, nuit, réseau téléphonique saturé et/ou coupé...), la sirène de la Mairie sera actionnée pour aviser simultanément le plus grand nombre de personnes.

Nous vous informons également que la collectivité s'est récemment dotée d'un système installé en amont du parking des berges qui, lorsque le seuil critique de montée des eaux est atteint, donne l'alerte. Ce nouveau dispositif permet de lancer l'évacuation des véhicules dès que le risque est avéré.



## NOUVEAUX EMPLACEMENTS : ARRÊT 10 MINUTES

Pour les petites courses en centre-ville, deux nouveaux emplacements « arrêt 10 minutes » ont été créés !

- Face au Crédit Agricole, au 44 Allée Charles de Gaulle.
- Face à l'opticien, au 47 Rue de la République.



## VOS NOUVEAUX COMMERCES



### LA BOURSE DE L'IMMOBILIER

Agence Immobilière  
Ancien - Neuf - Transaction - Location  
2 rue de la République  
31340 Villemur-sur-Tarn  
Tél. 05 34 27 75 00  
[www.bourse-immobilier.fr/villemur-sur-tarn](http://www.bourse-immobilier.fr/villemur-sur-tarn)

## VOUS INSTALLEZ VOTRE ENTREPRISE OU VOTRE COMMERCE À VILLEMUR ?

Pour figurer dans le Villemur Info (distribué tous les trimestres), envoyez-nous un mail à : [communication@valaigo.fr](mailto:communication@valaigo.fr)

**TRAIT D'UNION**, l'association des commerçants de Villemur est également à votre disposition !  
[commercants.traitdunion@gmail.com](mailto:commercants.traitdunion@gmail.com)

# COMMERCES

## LANCEMENT DE L'OPÉRATION BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES !

Adopté lors du Conseil Municipal du 23 novembre dernier, ce dispositif s'inscrit dans le cadre du **programme de revitalisation de la Commune**. En effet, la **Municipalité souhaite attirer des artisans d'art pour investir les locaux commerciaux vacants**, en y installant des « magasins éphémères ». Ce concept permet d'installer dans des boutiques vacantes, même anciennes, des artisans d'art désireux d'**occuper ces espaces vides pour une durée limitée**, afin qu'ils puissent **partager avec la population leur savoir-faire et animer le centre-ville**.

Pour les propriétaires des locaux vacants intéressés et désireux de tenter l'expérience, la Mairie est le locataire, et donc l'interlocuteur direct ; la commune peut reprendre le bail d'un local situé dans un emplacement clé.

**Ce dispositif permet aussi aux propriétaires** des boutiques concernées d'être **exonérés de la taxe sur les friches commerciales**, taxe qui sera mise en application dans la Commune dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**La promotion et la mise en place des magasins sont gérées par les services municipaux**, grâce à un **appel à candidature** préalablement défini et reprenant les caractéristiques du local auquel le propriétaire est associé. Les artisans d'art qui rempliront les critères de l'appel occuperont les lieux pendant une période fixée par la Commune en fonction de l'offre proposée.

**Le financement de ce dispositif fait partie de l'enveloppe de 40 000 € allouée à l'aide à l'installation et à la mise aux normes des commerces.**

### Plus d'infos auprès du Pôle Développement Local

Fabien PEYRANNE, joignable par téléphone au 06.23.73.33.09 et par mail à l'adresse [f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

## VOUS DISPOSEZ D'UN LOCAL DISPONIBLE ?

## VOUS SOUHAITEZ INSTALLER VOTRE ACTIVITÉ COMMERCIALE À VILLEMUR ?

Prenez contact avec Fabien PEYRANNE | Pôle Développement Local  
06 23 73 33 09 ou [f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

## FABIEN PEYRANNE : VOTRE INTERLOCUTEUR DÉDIÉ AU PÔLE DÉVELOPPEMENT LOCAL



**FABIEN PEYRANNE**

Agent de la commune depuis avril 2011.

Fabien Peyranne œuvre au quotidien pour bon nombre de missions en relation avec le développement local de Villemur-sur-Tarn.

Une personnalité enthousiaste et dynamique, toujours de bonne humeur, au service des particuliers et professionnels.

### Ses missions d'agent :

- Gestion des dossiers liés à la **rénovation des façades**. N'hésitez pas à le contacter pour réaliser votre **demande d'aide** afin de **rénover votre bien** dans le centre historique : il vous accompagne tout au long de la démarche.
- Gestion des demandes d'aide à l'**installation des commerces** et mises aux normes des locaux commerciaux : contactez-le pour savoir si vous êtes éligible.
- Agent référent du **permis de louer** : c'est lui qui visitera votre logement dans le cadre

de la visite du contrôle obligatoire et délivrera ou non l'autorisation.

- Suivi du **grand jeu des commerçants "Commercez-vous, Commerces chez nous"**. Pour rappel, au mois de novembre, ce sont plus de **880 participants**, dont trois d'entres-eux se sont vus attribuer des **bons d'achat à utiliser auprès des 39 commerçants adhérents**.

- M. Peyranne est également en charge, sous l'autorité du Responsable du Pôle Citoyenneté, du **suivi et des demandes des exposants sur les marchés de plein vent**. Pour rappel, les marchés se tiennent :

- **Magnanac** : le vendredi de 17h à 20h,
- **Place Charles Ourgaut** : le samedi et le dimanche de 7h30 à 13h.

### CONTACTER FABIEN PEYRANNE

[f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr)  
06 23 73 33 09 ou 05 61 37 61 20

# ENVIRONNEMENT

## LANCEMENT DU PROJET **UNE NAISSANCE = UN ARBRE**

La Municipalité souhaite s'engager en faveur de l'environnement, et entreprend un important programme de verdissement ! En effet, les plantations d'arbres permettent de créer des zones fraîches durant les périodes de canicule, favorisent une faune variée et évitent l'installation de plantes envahissantes. Villemur n'en sera que plus accueillante et conviviale, pour le bonheur des petits comme des grands !

**Le principe est simple :** pour chaque avis de naissance reçu à la Mairie, la Municipalité s'engage à planter un arbre sur le territoire communal. Les parents qui le souhaitent seront donc invités en Mairie dès janvier 2021 pour se voir remettre un certificat nominatif.

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, autant d'arbres que d'enfants nés seront ainsi plantés dans des lieux définis, et les familles pourront assister à ce moment. Le choix des espèces s'est porté vers des essences qui s'adaptent au climat méditerranéen : chênes verts, chênes pubescents, mycocouliers de Provence, tilleuls communs et savonniers de chine.

**Début de l'opération en 2021** avec, comme premier lieu choisi, l'ancien boulodrome du parc de Calar, complémentaire de l'aire de jeux pour enfants, située à proximité !



## FIN DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2022 !

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite dans tous les lieux, de vie excepté les terrains de sport de haut niveau. Cela concerne donc les jardins de copropriété, les parcs et jardins privés, les campings, les cimetières, ...etc. Pour rappel, la loi Labbé interdit, depuis 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries ouverts au public.

Les Maires des communes de la Communauté de Communes Val'Aïgo réfléchissent donc d'ores et déjà à une solution viable avant cette échéance, pour garantir l'entretien des nouveaux lieux publics touchés par cette interdiction, sans avoir recours aux produits chimiques. Des tests de végétalisation doivent être effectués dès le



premier trimestre 2021 dans les cimetières du territoire, grâce à la plantation d'un gazon "rustique" qui contient une forte proportion de fétuques fines. Cette méthode permet de végétaliser les espaces, en réintroduisant la nature et la biodiversité, tout en contrôlant et limitant de manière raisonnée l'apparition d'herbe et le désherbage.

Cette démarche de végétalisation vient en complément d'autres méthodes plus classiques, comme l'arrachage ou la coupe, méthodes qui présentent des inconvénients, mais qui seront aussi pratiquées en cas d'échecs.

La végétalisation reste la solution à préférer pour l'environnement, le cadre de vie, la protection et le développement des espèces !

## RÉPRESSION DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR L'ESPACE PUBLIC

La Municipalité, afin de préserver la propreté de la ville, poursuit sa politique de lutte contre les dépôts sauvages en tous genres sur la voie publique.

Depuis plusieurs semaines, une équipe d'agents municipaux réalise de manière hebdomadaire une inspection de l'ensemble des points de collecte collectifs. Leur rôle est en premier lieu de faire place nette autour des conteneurs en enlevant divers dépôts sauvages.

Cette démarche évite aux habitants du quartier de subir le manque de civisme de certaines personnes peu respectueuses.

Par ailleurs, très régulièrement, les dépôts de sacs d'ordures ménagères en dehors des conteneurs font l'objet d'une ouverture, permettant ainsi de retrouver les coordonnées des contrevenants et d'engager la procédure de sanction.



### NAISSANCES

Alice ARISIS née le 21/09/2020  
Mia BERGIA née le 08/10/2020  
Justine SARRAZAIN née le 09/11/2020  
Constance Rose CHAVARNAC née le 24/11/2020

### MARIAGES

Julien SUTRA et Anne-Marie ESCAICH  
le 24/10/2020  
Marie-Amélie BELLON et Mickaël PORET  
le 24/10/2020  
Marine JOUHANNEAU et Mike MARTY  
le 04/12/2020

### DÉGÈS

Simone RAMOND épouse MURET  
le 26/08/2020  
Marie Louise BOUSQUET épouse BOURBON  
le 08/10/2020  
Ramon PONS  
le 13/10/2020  
Denis GUARRIGUES  
le 24/10/2020  
Alain MARTI  
le 26/10/2020  
Emilienne MANNEVILLE épouse BETIRAC  
le 28/10/2020  
Paule ROUQUET épouse CHARRON  
le 21/11/2020  
Edmé CAMPAGNOLI  
le 21/11/2020  
Joseph BRU  
le 3 décembre 2020  
Maurice DENILLE  
le 05/12/2020

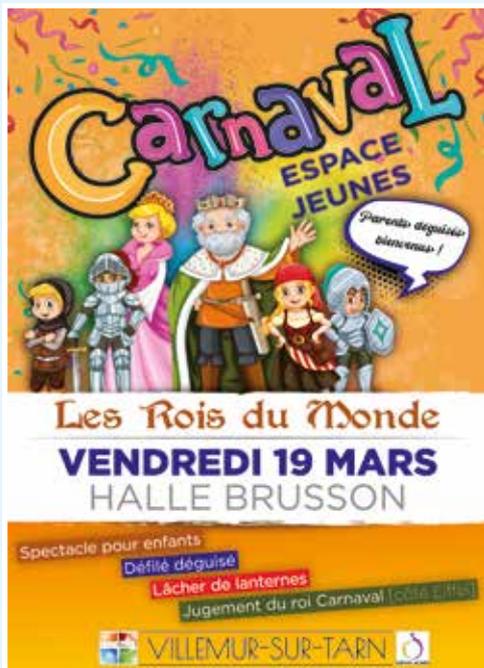
OBJECTIF  
**ZÉRO  
PHYTO**

# RENDEZ-VOUS

## AGENDA ASSOCIATIF

En raison d'un grand nombre d'événements initialement programmés et annulés par les associations locales, nous vous invitons à retrouver l'actualité à jour sur la page

 **Associations de Villemur-sur-Tarn**



## CARNAVAL

L'Espace Jeunes organise un carnaval qui se déroulera le 19 mars 2021 à la Halle Brusson avec le spectacle des enfants suivi du défilé déguisé en ville. Ce défilé sera suivi d'un lâcher de lanternes et le roi carnaval sera brûlé côté Eiffel.

Le thème de cette année est : "Les Rois du Monde".

*Tous à vos déguisements !*



Salle des Fêtes de Magnanac



EMMAÛS FRANCE  
FONDATEUR ABBE PIERRE



**VENTE EMMAÛS**  
Halle BRUSSON

## BIENTÔT, UNE APPLICATION MOBILE

La mise en place effective de l'application est prévue pour le printemps 2021. Celle-ci permettra à l'ensemble de ses utilisateurs de suivre toutes les actualités de la commune, de s'exprimer librement par le biais de sondages, d'effectuer des signalements en direct avec l'appareil photo de leur smartphone (exemple : dysfonctionnement d'un lampadaire, incivilités, ...etc.), de recevoir des notifications (exemple : alerte crue pour montée du Tarn), mais également bien d'autres fonctionnalités qui vous seront dévoilées lors de sa mise en place.

BIENTÔT DISPONIBLE SUR



## OÙ TROUVER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE



**BULLETIN D'INFOS MUNICIPALES**  
Distribué dans vos boîtes aux lettres tous les trimestres.



**BULLETIN ACTIONS MUNICIPALES**  
Distribué dans vos boîtes aux lettres une fois par an.



**AFFICHAGE MUNICIPAL**  
Mairie, Greniers du Roy, Tour de Défense, Médiathèque, Écoles, Pôle Technique et Pôle Social.



**AFFICHAGE PUBLICITAIRE**  
13 panneaux routiers sur les axes principaux de la commune.



**AFFICHAGE LUMINEUX**  
Rive gauche de la ville.



**SITE INTERNET DE LA COMMUNE**  
[www.mairie-villemur-sur-tarn.fr](http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr)

**RÉSEAUX SOCIAUX**

 [facebook.com/mairievillemursurtarn](https://facebook.com/mairievillemursurtarn)



Papier recyclé

Directeur de publication : Jean-Marc DUMOULIN  
Mairie de Villemur-sur-Tarn | Place Charles Ourgaut | 31340 Villemur-sur-Tarn  
Tél. 05 61 37 61 20 - [www.mairie-villemur-sur-tarn.fr](http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr)

Tirage : 3 400 exemplaires - Conception : Service Communication  
VILLEMUR INFO JANVIER-FÉVRIER-MARS 2021 - **NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**